

Conditions Générales 2025

1. Champ d'application et validité

- 1.1. CHRONOLOGICA SA (ci-après : la " Société ") est une société anonyme de droit suisse dont le siège social est situé à Vich, en Suisse, enregistrée sous n° IDE CHE-115.877.248.
- 1.2. L'objet principal de la Société est de fournir des services de gestion administrative privée et d'autres services à toute personne physique ou morale (ci-après : « le Client » ou « les Clients ») l'ayant contacté et ayant commandé lesdits services.
- 1.3. Les présentes Conditions générales (ci-après : CG) règlent la conclusion, le contenu et l'exécution des contrats relatifs aux prestations fournies par la Société aux Clients.
- 1.4. Les présentes CG sont accessibles sur le site www.chronologica.ch. En conséquence, toute demande de service effectuée par le Client emporte son adhésion par ce dernier, sans restriction ni réserve, aux présentes CG, lesquelles prévalent à tout autre document (flyer, prospectus et/ou publicité) émis par la Société.
- 1.5. Si certaines dispositions des présentes CG sont nulles ou caduques, la/les disposition/s concernée/s doit/nt être remplacée/s par une disposition convenue entre la Société et le Client dont le contenu est le plus proche possible de la/les disposition/s concernée/s.
- 1.6. La Société est autorisée à modifier les CG à tout moment. Toute modification substantielle sera notifiée par écrit (y compris par courrier électronique) au Client au minimum 30 jours avant son entrée en vigueur.

2. Services

- 2.1. La Société propose des services personnalisés à ses Clients, notamment services d'administration.
- 2.2. Le Client indique, via le formulaire d'enregistrement, à la Société le ou les service/s souhaité/s (ci-après : « Services »)

- 2.3. L'étendue et le contenu des Services sont déterminés entre la Société et le Client avant toute intervention de la Société.
- 2.4. Le Client autorise la Société à prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées pour exécuter les Services.
- 2.5. Si le Client a signé une procuration autorisant la Société à agir en son nom, le Client accepte que tous les courriels, lettres, appels téléphoniques et actions effectuées au nom du Client soient réalisés par la Société sans validation préalable du Client, mais toujours dans le respect des souhaits et des besoins de ce dernier.
- 2.6. Le Client est conscient et accepte que certains Services nécessitent un délai approprié pour que la Société puisse fournir des résultats efficaces (par exemple : l'administration relative à un acte de naissance, passeport, visa, aspects d'un déménagement, traduction d'un document). Si la Société juge irréaliste le délai d'exécution souhaité par le Client, elle peut choisir de s'abstenir d'exécuter le Service ou peut facturer des frais supplémentaires pour le Service rendu.

3. Obligations et responsabilité de la Société

- 3.1. Pour tous les Services fournis par la Société au Client, la Société s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture des Services (art. 398 CO).
- 3.2. La responsabilité de la Société ne peut être engagée, à quelque titre que ce soit, pour :
 - Tout dommage direct ou indirect, tant matériel qu'immatériel ou corporel en lien avec le Service.
 - Les gains manqués, les économies non réalisées ou les dépenses supplémentaires et les prétentions de tiers etc.
 - - Le travail et/ou des services fournis par les tiers au Client dans le cadre des Services rendus, dans la mesure où la Société agit exclusivement en qualité d'intermédiaire pour le compte du Client. En particulier, le Client est le seul responsable du paiement des frais/factures de ces tiers.
 - Les éventuels dommages ou pertes résultant ou en lien avec les services rendus par les intervenants/fournisseurs et n'encourt aucune responsabilité en cas de conflit ou différent avec une tierce partie résultant des Services fournis par la Société au Client.
 - Les dommages liés à des conseils insuffisants, à la violation d'obligations accessoires, ou à des prétentions liées à la fourniture de services ou autres prestations, uniquement en cas de dol ou de négligence grave dont la preuve est à la charge du Client.

3.3. La Société ne révélera ni n'utilisera, que ce soit pendant ou après la durée de l'exécution des Services, aucune information confidentielle du Client, ni aucune autre information qui n'est pas publique ayant trait aux affaires personnelles et/ou professionnelles du Client.

4. Instructions et informations du Client

4.1. Il incombe au Client de fournir à la Société toute information, documentation, etc., nécessaire à la bonne exécution par la Société d'un Service.

4.2. Le Client est responsable des informations transmises et de l'omission de transmission d'informations à la Société en lien avec le/s Service/s demandé/s. La Société ne peut pas être tenue responsable en cas d'omission de transmission d'informations qui sont nécessaires/utiles à la bonne exécution du/des Service/s en faveur du Client.

4.3. Le Client est tenu de répondre aux demandes (par courriel ou par téléphone) de la Société afin d'aider cette dernière à fournir un service de qualité au Client.

4.4. La Société s'engage à régulièrement informer le Client de l'avancement du travail effectué en sa faveur et des échéances à venir.

5. Horaires de la Société

Les Services sont offerts par la Société du lundi au vendredi, de 9h à 17h, sauf en cas de demandes spécifiques qui nécessitent un accord préalable de la Société.

6. Honoraires facturés par la Société

6.1. La Société propose trois types de systèmes de facturation :

a) Paiement à l'avance d'un nombre définit d'heures (Package d'heures) :

Avant le début de l'intervention (exécution du/des Service/s demandé/s) de la Société, cette dernière et le Client définissent un nombre d'heures dédiées à l'exécution du/des Service/s confiés à la Société, ainsi qu'un tarif horaire.

Le Package d'heures ainsi déterminé doit être payé par le Client à la Société avant le début d'intervention de la Société.

La Société se réserve ainsi le droit de ne pas débiter l'exécution du/des Service/s demandés avant la réception du montant du Package défini avec le client.

La Société établit un décompte des heures effectuées pour l'exécution du/des Service/s (Timesheet). Ledit décompte mentionne chaque activité déployée pour l'exécution du/des Service/s et le temps consacré à chaque activité.

Dans l'hypothèse où le nombre d'heures effectuées se révèle inférieur au Package d'heures convenu, aucun remboursement n'interviendra mais le solde d'heures est conservé au titre d'avoir du Client (ci-après : l'Avoir) que ce dernier peut utiliser pour d'autres Services.

La Société informe le Client sur demande, par écrit (courrier ou courriel) du montant de l'Avoir conservé en faveur du Client.

L'Avoir n'est pas transmissible à un tiers.

La durée de validité de l'Avoir est de 2 ans à partir du jour où la communication par la Société du montant de l'Avoir conservé en faveur du Client.

b) Facturation des Services rendus (facturation à l'heure)

La Société facture au Client le nombre d'heures effectuées pour la bonne exécution des Services.

La Société adresse une facture détaillant l'activité effectuée en faveur du Client pour l'exécution (TimeSheet) et le temps consacré à chaque activité.

Le délai de paiement des factures de la Société est de 10 jours depuis la date de réception desdites factures.

c) Facturation annuelle (facturation forfaitaire)

La Société facture au Client un forfait annuel dont les modalités de paiement sont prévues dans le contrat d'entente entre les parties.

Le forfait se base sur les Services convenus avec le Client. Si d'autres Services doivent être fournis en sus, ils feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

6.2. Quel que soit le système de facturation choisi par le Client (6.1a, 6.1b ou 6.1c), ce dernier doit rembourser à la Société toutes les dépenses/frais encourus par la Société dans le cadre de l'exécution des Services, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts des appels téléphoniques à l'étranger, les frais de port, les frais de livraison express, les frais de courtier, les frais de déplacement à partir du bureau de CHRONOLOGICA à Vich, ainsi que toute facture adressée au Client ou en lien avec le Service rendu au Client mais réglée/payée par CHRONOLOGICA en lieu et place du Client.

6.3. La Société établira un décompte des dépenses/frais encourus dans le cadre de la facture adressée au Client. Le montant des dépenses/frais sera déduit du montant versé à l'avance si le Client a opté pour le Package d'heures (cf. 6.1a) ou additionné au montant dû pour l'activité déployée si le Client a choisi la facturation à l'heure ou un forfait annuel (cf. 6.1b et 6.1c). Dans le deuxième cas, le montant des dépenses/frais à rembourser à la Société doit être payé dans le même délai que le montant des honoraires facturés.

7. Notification(s)

Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de tout changement d'adresse ou de toute autre modification des informations personnelles/professionnelles.

8. Traitement des données et informations personnelles du Client

8.1. CHRONOLOGICA est responsable pour le traitement (notamment collecte, enregistrement, conservation, utilisation, modification, communication, archivage, effacement et destruction de données) des données personnelles du Client, c'est-à-dire : toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

8.2. La Société et le Client s'engagent à respecter, en tout temps, les prescriptions en vigueur en matière de protection des données.

8.3. Le Client autorise expressément la Société à collecter, traiter, utiliser et divulguer, y compris par e-mail ou via un service de messagerie du type « WhatsApp », toutes les données personnelles (c'est-à-dire : toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable) fournies par le Client à toutes fins en rapport avec l'exécution des Services rendus par la Société en faveur du Client.

8.4. A cet effet, pour autant que nécessaire à l'exécution des Services rendus au Client, la Société est également autorisée à transmettre, traiter et divulguer à des tiers par e-mail ou via un service de messagerie du type « WhatsApp », les données personnelles du Client à l'étranger.

8.5. La Société s'engage à prendre les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin d'assurer la protection des données et la sécurité de l'information.

8.6. Pendant le mandat, les données personnelles du Client sont conservées pendant 10 ans.

8.7. A la fin du contrat, les données personnelles du Client disponibles en format papier, lui seront restituées. Les données numériques sont quant à elles conservées pendant 10 ans.

8.8. Les données et informations personnelles du (des) Client(s) seront traitées de manière confidentielle et la Société s'engage à ne pas divulguer de données ou d'informations personnelles

à des tiers, hormis lorsque ladite divulgation est nécessaire à la bonne exécution des Services à rendre au Client ou moyennant accord préalable par écrit au Client.

- 8.9. En tant que personne concernée par la détention de ses données personnelles, le Client ainsi que les personnes mentionnées dans le formulaire d'enregistrement peuvent demander en tout temps des renseignements sur les données à caractère personnel concernant le Client et les faire rectifier. La Société se réserve le droit d'exiger des tiers (hors personnes mentionnées dans le formulaire d'enregistrement) qu'ils fassent une demande par écrit et qu'ils justifient de leur identité avant de leur fournir des renseignements ou de procéder à une rectification.

10 Droits d'auteur

Tout le contenu du site web, y compris le logo de la Société, est protégé par des droits d'auteur. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à apporter des modifications, des ajouts ou des changements à l'un des éléments du site web, ni à distribuer, commercialiser, vendre, reproduire ou détourner tout élément produit par la société et obtenu sur le site web ou directement auprès de la société.

11 Droit applicable et lieu de juridiction

- 11.1 Le Client accepte que tout contrat et/ou relation entre le Client et la Société soit régi par le droit suisse.
- 11.2 Tout litige découlant de ou en rapport avec les présentes CG, y compris tout litige relatif à l'application, la validité, la construction ou l'interprétation, sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Nyon, en Suisse. Tout litige sera précédé d'une phase de conciliation active de 10 jours ouvrables durant laquelle le Client et la Société s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour régler le litige. La Société peut également intenter une action à l'encontre du Client devant tout autre tribunal compétent.